

Patrice Duran a ouvert la séance en présentant à l'Assemblée ses vœux pour l'année 2018 et en accueillant les nouveaux membres au sein du Conseil national de l'information statistique, parmi lesquels Claude Raynal, président de la Cnerp, Xavier Timbeau, président de la commission Environnement et développement durable, Nicolas Démoulin, député de la 8ème circonscription de l'Hérault, Fabien Gay, sénateur de la Seine-Saint-Denis, Guillaume Duval, membre du CESE, Brigitte Gotti, représentant le réseau des chambres de commerce et d'industrie.

La première séance a fait l'objet d'une **table ronde consacrée à l'accès aux données**. Après une présentation par Françoise Maurel, directrice de la diffusion et de l'action régionale à l'Insee, des évolutions de mise à disposition de l'ensemble des données statistiques, Patrick Redor, secrétaire du Comité du secret, a évoqué les aspects législatifs et leurs évolutions récentes et a précisé le rôle du Comité du secret et son articulation avec le CASD en matière de confidentialité des données, ainsi que les modalités d'accès en vigueur pour les données fiscales. La diffusion des données de santé, qui répond à des modalités particulières a été développée par Dominique Polton, présidente de l'Institut national des données de santé. Jacques Fournier, directeur général des statistiques à la Banque de France a présenté les modalités d'accès des chercheurs aux données confidentielles de la Banque de France grâce à l'instauration d'une open data room. Antoine Bozio, corédacteur du rapport du Cnis sur l'accès des chercheurs aux données administratives a apporté son témoignage de chercheur sur ces différentes modalités d'accès. Enfin, Nicolas Dromel, au titre de la Direction générale de la recherche et de l'innovation, a précisé quel rôle joue le Ministère en charge de la recherche dans l'appui aux chercheurs en matière d'accès aux données.

Jean-Luc Tavernier a ensuite présenté un bilan de l'année 2017 pour la statistique publique. **Sur le plan européen**, il a évoqué trois règlements, visés par le comité du système statistique européen (CSSE) mais à un stade différent du processus d'adoption : le règlement-cadre IFS (Integrated Farming Statistics) sur les statistiques d'exploitations agricoles, le règlement IESS (Integrated European Social Statistics) en matière de statistiques sociales, le règlement FRIBS (Framework Regulation Integrating Business Statistics), qui prévoit un échange obligatoire de micro-données entre instituts nationaux de statistique. En ce qui concerne le cadre mondial d'indicateurs, après l'adoption par la Commission statistique de l'ONU des 244 indicateurs pour le suivi des objectifs de développement durable, un premier tableau de bord d'une centaine d'indicateurs statistiques ont été mis en ligne sur le site Insee.fr. Les indicateurs pertinents pour le suivi des stratégies françaises qui contribuent aux ODD, seront sélectionnés au cours de l'année 2018 au sein d'un groupe de travail du Cnis. Enfin, le règlement européen sur les données à caractère personnel entrera en vigueur le 25 mai 2018.

Au niveau national, l'année 2017 a été marquée par les suites de trois lois françaises en termes de réalisations ou d'investissements par le système statistique public. Concernant les déclinaisons de la loi numérique : la base de données intégrale du stock d'établissements du répertoire Sirene a été mise à disposition sur Data.gouv.fr et un service de constitution de listes d'établissements est accessible gratuitement sur le site Sirene.fr ; une nouvelle procédure d'accès aux fichiers de production et de recherche a été validée par le comité du secret. La loi de modernisation de la Justice du XXIème siècle concerne la statistique publique sur la remontée des unions et des séparations à des fins statistiques : cette remontée d'informations utilisera les mêmes circuits que ceux existant pour les actes d'état civil des communes vers l'Insee. Enfin, conformément à la loi égalité réelle des Outre-mer, l'Insee a rédigé un rapport transmis au Parlement début décembre, sur les calculs des taux de pauvreté en métropole et dans les outre-mer et sur le calcul du PIB. Par ailleurs, les populations légales de Mayotte diffusées en décembre ont été élaborées pour la dernière fois à partir d'un recensement exhaustif quinquennal ; le prochain recensement sera annualisé, comme dans les autres DOM et en métropole, à la suite de la suppression de la dérogation qui prévalait jusqu'alors.

Les réalisations du Service statistique public ont fait l'objet de nombreuses innovations au cours de l'année 2017, parmi lesquelles la rénovation de l'Informations Rapides sur l'emploi salarié trimestriel, l'évolution de la publication Dares-Pôle emploi relatives aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fin de mois, la prise en compte de la déclaration sociale nominative dans les systèmes d'information de l'Insee et de la Dares, la publication de nouveaux indicateurs d'activités dans le commerce et les services, la mise en place de l'identifiant national élève (INE) unique, qui permet un suivi des élèves tout au long de leur scolarité et une meilleure appréhension de leur parcours, le lancement du projet Trajectoires de jeunes appariés aux mesures actives du marché du travail (TRAJAM), qui est un panel de jeunes de 16 à 35 ans, dont l'objectif est de mieux suivre les trajectoires professionnelles des jeunes et leur participation à des mesures actives du marché du travail, la mise à disposition de 90 000 séries chronologiques et d'un outil de cartographie sur le site Insee.fr.

Enfin, la dernière séance a été consacrée à l'adoption par l'Assemblée, après discussion et amendements, des avis qui lui avaient été soumis.